



Faculté des arts  
Liu Institute for Global Issues  
6476 NW Marine Drive  
Vancouver (C.-B.) Canada  
V6T 1Z2

Téléphone : 604-822-1672

À l'attention du Comité permanent de l'environnement et du développement durable  
Chambre des communes  
Ottawa

Le 4 mars 2022

**Objet : Étude sur la gouvernance des déchets nucléaires au Canada**

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant vous le 1<sup>er</sup> mars dernier. Permettez-moi de vous communiquer de l'information sur deux des points qui ont été abordés au cours de la période de questions et dont je n'ai pu discuter plus longuement dans mes réponses.

1. L'une des questions posées avait trait à l'éventuel conflit d'intérêts résultant de la structure de gouvernance actuelle au sein de laquelle la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relève du ministre des Ressources naturelles. Aux termes de l'article 8 de la Convention sur la sûreté nucléaire, « [c]haque partie contractante prend les mesures appropriées pour assurer une séparation effective des fonctions de l'organisme de réglementation et de celles de tout autre organisme ou organisation chargé de la promotion ou de l'utilisation de l'énergie nucléaire ». Je ne pense pas que la structure hiérarchique actuelle permette une séparation effective. Malheureusement, la situation de tout organisme de réglementation s'apparente à celle de Pompeia, épouse de Jules César, à qui ce dernier aurait dit : « La femme de César ne doit pas être soupçonnée. »
2. La structure actuelle suscite la suspicion. Il incombe à Ressources naturelles Canada de développer et de promouvoir l'énergie nucléaire. Or, comme la CCSN est chargée « de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et de protéger l'environnement », son rôle idéal peut, à l'occasion, entrer en contradiction avec la promotion de l'énergie nucléaire. Inversement, pour réglementer une technologie dont le Ministère fait la promotion, l'organisme de réglementation pourrait être tenté d'adopter des pratiques qui favorisent avant tout le potentiel de déploiement rapide plutôt que d'assurer un degré supérieur de sécurité et de précaution.



3. En examinant certaines des présentations de la CCSN sur les petits réacteurs modulaires, un ensemble de technologies que j'étudie de très près depuis plus de dix ans, je ne peux faire autrement que d'observer une apparente volonté de fournir une voie facile pour l'obtention des licences. Par exemple, dans un exposé portant sur la réglementation des petits réacteurs modulaires au Canada (progrès et défis) et présenté à l'occasion de la 27<sup>e</sup> conférence annuelle d'information sur la réglementation en 2015, la CCSN se disait « résolue à déterminer le juste niveau d'exigence et de direction pour donner une marge de manœuvre sans pour autant compromettre la sécurité » [TRADUCTION]. Alors qu'elle prétend être résolue à ne pas compromettre la sécurité, la CCSN met clairement l'accent sur la facilité avec laquelle les fournisseurs de réacteurs peuvent obtenir la licence exigée pour la construction de petits réacteurs modulaires.
4. Le deuxième sujet est celui du risque de prolifération que présente le pyrotraitement. La technologie a été mise au point par l'Argonne National Laboratory des États-Unis et elle a fait l'objet d'un examen attentif par les experts techniques. La conclusion générale est que le pyrotraitement augmente le risque de prolifération et que ce risque est à peu près comparable à celui que pose le procédé de retraitement traditionnel appelé PUREX, utilisé dans bon nombre de pays pour produire du plutonium pour les armes nucléaires<sup>1</sup>.
5. Le risque de prolifération vient du fait que le pyrotraitement sépare les produits de fission radioactifs en combustible irradié. Les produits de fission fournissent une puissante barrière contre les rayonnements pour la manipulation du combustible irradié. Sans cette barrière, il est possible d'extraire le plutonium sous une forme pure dans une petite enceinte blindée relativement peu coûteuse. Pour mieux comprendre cette question, vous pourriez prendre connaissance de deux lettres ouvertes écrites par des experts en non-prolifération et d'anciens hauts fonctionnaires et conseillers américains ayant des responsabilités en la matière<sup>2</sup>.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à m'écrire à mon adresse électronique. Vous pouvez aussi me joindre à [atm.v.ramana@ubc.ca](mailto:atm.v.ramana@ubc.ca).

Je vous prie d'accepter, Mesdames/Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*M. V. Ramana*

M. V. Ramana  
Professeur de la Simons Chair in Disarmament, Global and Human  
Security Director, Liu Institute for Global Issues  
School of Public Policy and Global Affairs  
Université de la Colombie-Britannique

<sup>1</sup> R. Bari et coll. *Proliferation Risk Reduction Study of Alternative Spent Fuel Processing*, Brookhaven, Brookhaven National Laboratory, juillet 2009, <https://www.bnl.gov/isd/documents/70289.pdf>.

<sup>2</sup> <https://thetyee.ca/Documents/2021/05/26/OpenLetterNuclearFuelJustinTrudeau.pdf>; <https://npolicy.org/wp-content/uploads/2021/08/Second-Trudeau-Letter.pdf>